

Règlement / Infos Reinette 2024

PREAMBULE

La 18^{ème} édition de **La Reinette** aura lieu le dimanche 06 octobre 2024 sur la commune de Le Mesnil Esnard

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter le site internet lareinette.fr

4 nouveautés pour 2024

- ❖ **Simplification justificatif médical !** A la place du certificat médical, réalisation en ligne du Parcours Prévention Santé (PPS) quelle que soit l'épreuve choisie. Le PPS est à réaliser au plus tôt le 07 juillet 2024 sur <https://pps.athle.fr/>. Un tutoriel est à votre disposition sur le site Reinette ou sur celui des inscriptions. A l'issue de ce PPS très simple à réaliser, une attestation vous sera remise. Il vous suffira juste d'indiquer le numéro de votre attestation sur votre dossier d'inscription en ligne.
- ❖ **Les hommes** font officiellement leur apparition sur La Reinette ! Pour cela un DUO mixte est créé. Il est limité à 100 DUO marche et 100 DUO course. Messieurs, à vos déguisements ! Nous comptons sur votre créativité...
- ❖ **Vente exceptionnelle de Tee-Shirts Reinette** : voir info sur le site Reinette
- ❖ **Récompenses étendues** à 3 groupes pour les challenges Entreprises et Emma

Article 1 : EPREUVES

La Reinette est composée de 3 épreuves effectuées sur un parcours urbain de 7 km sans dénivelée : une **Course**, une **Marche** et un **DUO Mixte** marche et course. Ces épreuves sont chronométrées par une puce fixée sur chaque dossard. L'allure est libre.

Les 2 participants de chaque DUO Mixte doivent passer la ligne d'arrivée en même temps.

De plus, 3 Challenges sont organisés :

- **Challenge Mère/Fille** : Pas besoin d'aller à la même allure ou d'arriver ensemble.
- **Challenge Entreprise** : Il regroupe tous les salariés(es) d'une même entreprise ou d'une même administration.
- **Challenge Emma** : Il est destiné à un groupe de copines ou à un collectif : école/université, club/association ou enseigne/commerce (y compris clientes).

Le parcours est disponible sur notre site internet. Il est susceptible d'être modifié jusqu'au jour de l'évènement en fonction des aléas (autorisations, sécurité, météo,...).

Pour participer **il faut être né(e) en 2009 ou avant** correspondant aux catégories cadet/junior/espoir/senior/master.

Un ravitaillement en eau est prévu à mi-parcours environ et un ravitaillement complet à l'arrivée. Les participants(es) doivent respecter le code de la route ou les indications prioritaires des signaleurs sécurité.

Les départs et les arrivées se situent au niveau de la salle des Fêtes rue des Pérets et rue Det Schweitzer. **Les départs se feront à 10h00 pour la Course et 10h02 pour la Marche (y compris pour les DUO)**. Précisions ou modifications sur le site internet et le jour J.

Un échauffement en musique vous sera proposé à 9h30 à proximité de la salle des fêtes.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement en ligne : inscrivez-vous sur le site lareinette.fr.

Le coût des inscriptions est de 10 € pour toutes les épreuves. **Au-delà du vendredi 27 septembre**, le coût de chaque inscription sera majoré de 2 euros.

Les frais d'inscriptions comprennent le don (4 €/dossard) à la Ligue contre le Cancer/EMMA et les frais d'organisation (dossards avec puces électroniques, inscriptions en ligne, ravitaillements, communication, frais de fonctionnement, location de divers matériel,...).

En cas de non-participation ou d'annulation de la manifestation, quelle qu'en soit la cause, les droits d'inscriptions restent acquis à l'organisation.

Ruban rose : Un ruban avec épingle nourrice sera mis à votre disposition lors du retrait de votre dossard. Chacun pourra l'épingler à sa guise sur un vêtement ou en distribuer afin de sensibiliser son entourage sur l'importance du dépistage du cancer du sein.

2.1 Parcours Prévention Santé (PPS) ou Licence imposé par la réglementation des manifestations hors-stade 2024 du Comité Directeur de la Fédération Française d'Athlétisme (rectificatif des 19 et 21 décembre 2023)

Document à fournir lors de votre inscription en ligne	Parcours Prévention Santé (PPS) réalisé au plus tôt le 07/07/2024	Licence ou Pass 2024/2025
Non Licenciés(es) <u>mineurs(es)</u>	Attestation parentale signée (après avoir réalisé le questionnaire de santé) A défaut, fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois.	
Non Licenciés(es) <u>majeurs(es)</u>	X	
Licenciés(es) FFA mineurs(es) et majeurs(es) Athlé Running, Entreprise ou Compétition		X
Licenciés(es) FFA mineurs(es) et majeurs(es) Santé, Encadrement ou Découverte	X	
Pass J'aime courir FFA complété par un médecin mineurs(es) et majeurs(es)		X
Autres Licences mineurs(es) et majeurs(es)	X	

Précision pour tous les mineurs(es) :
une autorisation parentale signée doit être également fournie

Nous attirons particulièrement l'attention des concurrents(es) désireux(es) de s'inscrire à **La Reinette** sur la stricte application de ces règles. Si ces dispositions ne sont pas respectées, nous nous verrons dans l'obligation de ne pas vous remettre votre dossard lors de son retrait.

Ces mesures ont pour but de protéger les participantes ainsi que les organisateurs de toutes déconvenues. Il en va de la pérennité de **La Reinette** et de la course ou marche sur route en général.

Rappel important :

Pour le PPS, un tutoriel est à votre disposition sur le site Reinette ou sur celui des inscriptions.

2.2 Procédure d'inscriptions

Les **inscriptions en ligne** sont ouvertes à partir du **vendredi 14 juin jusqu'au jeudi 03 octobre** à 23h59 sur notre site lareinette.fr. Ce mode d'inscription est obligatoire, pas d'inscription papier possible.

Ce délai passé, sous réserve des places disponibles, **l'inscription se fera uniquement sur place le samedi 05 octobre de 15h00 à 19h00** à la salle des fêtes de Mesnil Esnard située rue des Pérets.

Pas d'inscription sur place le Dimanche 06 octobre

ATTENTION: Le nombre de participants(es), toutes épreuves confondues, est limité à 2200 athlètes; l'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions sans préavis une fois cette limite atteinte: information affichée sur le site lareinette.fr et sur le site des inscriptions en ligne.

Article 3: RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera à la salle des fêtes de Mesnil Esnard située rue des Pérets.

- **Le samedi 05 octobre** de 15h00 à 19h00
- **Le dimanche 06 octobre** de 8h00 à 9h30

Prenez soin de votre dossard, évitez de le plier et de le froisser car il contient la puce de chronométrage ! N'oubliez pas de vous munir d'épingles à nourrice pour le fixer devant et bien visible en haut de votre vêtement

Privilégier le retrait de dossards le samedi

Article 4: LOGISTIQUE

Une consigne sera à votre disposition à la salle des fêtes de Mesnil Esnard située rue des Pérets, si vous souhaitez y déposer des affaires personnelles, **merci de prévoir un sac.**

Vous trouverez sur notre site lareinette.fr « **Infos Pratiques** », un plan vous indiquant les différentes possibilités de stationnement dans un rayon < 1km (**co-voiturage vivement recommandé**).

Des toilettes, en nombre limité, seront mises à disposition des participants(es).

Article 5 : ASSURANCE

L'EAPE a souscrit une assurance en responsabilité civile pour cette organisation. Les concurrents(es) doivent s'assurer de leur couverture individuelle (licence FFA ou contrat personnel).

Nous vous rappelons que tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette personne pendant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenant dans cette situation.

Article 6 : REMISE DES RECOMPENSES

La remise des récompenses se déroulera à la salle des fêtes de Mesnil Esnard située rue des Pérets à partir de 11h30.

Les trois premières au classement scratch de la course et de la marche sont récompensées ainsi que la première de chaque catégorie (pas de cumul de récompenses).

DUO mixte : Les 3 premiers DUO de la course et de la marche sont récompensés. Les 2 participants de chaque DUO doivent arriver en même temps. C'est ce temps qui sera comptabilisé. Le temps réalisé par chaque DUO n'est pas réintégré au classement scratch.

Challenge Mère/Fille : les 3 premiers duos course et les 3 premiers duos marche sont récompensés. Pas besoin de participer ou d'arriver ensemble, c'est la moyenne des 2 temps qui est prise en compte.

Challenge Entreprise : ce challenge est destiné aux salariées d'une même entreprise ou administration. Les 3 premières entreprises ou administrations les plus représentées sont récompensées.

Challenge Emma : ce challenge est destiné à un groupe de copines ou à un collectif : école/université, club/association ou enseigne/commerce (y compris clientes). Il suffit d'être inscrit sous le même nom de groupe. Les 3 premiers groupes les plus représentés sont récompensés.

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

Tout participant(e) autorise expressément les organisateurs de **La Reinette** ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser son nom, sa voix ainsi que les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il/elle apparaît, prises à l'occasion de l'édition 2024 de cette manifestation, sur tous leurs supports de communication interne et externe (sites internet, articles de presse, documents promotionnels et/ou publicitaires,...), et pendant toute la durée d'existence du club organisateur et de ses ayants droits.

Article 8 : Règlement Général pour la Protection des Données

Traitement des données : Le traitement des données est effectué par l'EAPE, Course Organisation et par l'administrateur du site internet « onsinscrit.com ».

L'EAPE et Course Organisation collectent vos Données Personnelles pour créer une base permettant :

- la gestion des inscriptions à l'événement La ReINETTE ainsi que la gestion des résultats des épreuves. Ces bases de données existent sous deux formes : informatique et papier (archivage des inscriptions et affichage des dossards et des résultats).
- de vous contacter via e-mails ou téléphone afin d'informer les participants(es) des modalités d'organisation.
- de citer votre nom, vos résultats sportifs ou inclure votre photo dans des reportages diffusés sur le site internet de l'EAPE et de la ReINETTE, la page Facebook du club et de l'événement, dans la newsletter de l'EAPE ou dans des parutions municipales du Plateau Est.

Au sein de l'EAPE, vos données personnelles transmises via l'inscription peuvent être utilisées par : les salariés, le prestataire des inscriptions en ligne ou les bénévoles dans le cadre de l'organisation de l'événement.

L'EAPE ne transmet à aucun partenaire vos informations personnelles.

La base de données (papier et informatique) établie pour chaque événement est conservée par l'EAPE, pendant 10 ans maximum.

Droit d'accès, de communication et rectification des données :

En raison de l'obligation de sécurité et de confidentialité dans le traitement des données à caractère personnel qui incombe à EAPE, vous avez la possibilité d'accéder à vos données personnelles, d'en demander la rectification ou la suppression sous réserve de rapporter la preuve de votre identité.

Article 9 : CONTRÔLES

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée, sur les concurrentes désignées par la FFA.

En application du règlement du CNCHS (Commission Nationale des Courses Hors Stade), tout accompagnateur d'un concurrent, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée. Les poussettes et les chiens (hors guides d'aveugles) sont également interdits.

Article 10 : ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard à l'arrivée.

Article 11 : ACCEPTATION

Tout participant(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partants.